

nable M. Graham). Tout cela se passait en octobre 1923. On sait ce qui s'ensuivit. M. Baldwin, qui avait alors à la Chambre des communes une majorité de deux ou trois cents, en appela au peuple sur la question de la protection contre les marchandises étrangères, et en janvier 1924 il fut battu à plate couture sur cette question.

Cela explique les événements subséquents, et jusqu'en 1931 la Grande-Bretagne a toujours répondu négativement à toutes les demandes de préférence qui lui furent faites. Mais la politique nationaliste en matière économique, qui peu à peu fut adoptée par le monde entier, ferma la plupart des marchés et rendit de plus en plus difficiles les exportations britanniques. Le peuple anglais se rendit compte qu'il lui fallait abandonner sa politique traditionnelle. Les députés élus à la dernière élection comprirent qu'une occasion s'offrait—qui ne s'était jamais offerte auparavant—et qu'ils avaient mandat d'imposer toute importation étrangère. En 1930, les propositions faites par le très honorable M. Bennett avaient eu le même sort que les précédentes, et ce n'est qu'en 1931 que les Dominions purent croire à un succès probable.

Les accords récemment conclus viennent de nous être révélés, et je confesse que je n'ai pas pu en étudier minutieusement les détails. Je me bornerai donc à discuter certains points qui appellent des commentaires, et peut-être mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) pourra-t-il répondre à quelques questions qui me viennent à l'esprit.

Le blé canadien obtient une préférence de six cents le boisseau. Naturellement, cela ne veut pas dire que nos producteurs devraient s'attendre à une augmentation de prix de six cents le boisseau, parce que les mêmes termes de cet accord comportent l'obligation pour le producteur de blé de vendre son produit en Angleterre au prix du marché mondial. Il est vrai que nos producteurs peuvent obtenir une préférence lorsqu'ils exportent leur blé en Angleterre, mais le prix qu'ils en obtiendront sera le même que celui qu'ils obtiendraient ailleurs. Si, par l'opération de la loi du dumping, le blé russe ne peut pénétrer en Angleterre, il n'en n'est pas moins un facteur important dans l'établissement du prix mondial du blé, et conséquemment du prix du nôtre à Liverpool. Je ne puis pas concevoir comment le producteur de blé dans l'Empire soit plus avantage que celui de l'étranger, bien qu'il reçoive une préférence de six cents, parce que je suis bien convaincu que les meuniers anglais feront en sorte que le prix qu'ils paieront sera celui du marché mondial. Notre avantage sera de recevoir une préférence pour cette quantité de notre blé que le marché anglais

L'hon. M. DANDURAND.

pourra absorber, mais, comme je viens de le dire, le prix sera nécessairement celui que nous pourrions obtenir ailleurs. Si nous considérons la récolte énorme de blé que nous avons eue cette année, nous devons comprendre que l'Angleterre ne peut pas absorber une grande partie de ce que nous pouvons offrir. Cependant nous aurons, sur nos concurrents de l'extérieur, l'avantage de la préférence, à moins que ces derniers ne soient disposés à faire le sacrifice d'absorber le montant des droits.

Nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne ne devraient pas causer une hausse du blé pour le consommateur anglais. Plus d'une fois j'ai entendu dire qu'il y a en Angleterre douze millions d'individus qui peuvent à peine subvenir à leur existence, et je m'accorde avec eux lorsqu'ils insistent pour que le prix du pain soit modéré. J'ai visité les quartiers pauvres de Glasgow et d'autres villes d'Angleterre et d'Ecosse, et je connais les conditions qui y existent. Il y a environ un an, j'ai lu une dépêche de Glasgow à l'effet que l'autorité municipale maintenait en vigueur un règlement qui basait automatiquement le prix du pain de quatre livres sur le prix du blé. Cette même dépêche disait qu'au cours des dix-huit mois précédents le prix de ce pain avait graduellement baissé de un à cinq cents, à cause de l'arrivée de deux grosses cargaisons de blé russe. Il est important que nous ne réclamions pas de faveurs qui entraîneraient une hausse du blé sur le marché britannique, et nous devrions nous contenter des préférences que nous accordé le traité.

Honorables sénateurs, nous essayons maintenant d'importer, des pays qui font partie de l'Empire britannique, des marchandises que nous importions autrefois d'ailleurs. S'il ne nous était pas possible de faire plus, cela ne contribuerait que bien peu à notre avancement vers la prospérité. Mais nous espérons échanger plus de marchandises. Je pense à l'effet qu'auraient ces ententes sur notre commerce en général, parce que si nous cessons d'acheter des pays avec lesquels jusqu'aujourd'hui nous faisons affaires, il est certain que ces pays réclameront un rajustement de notre commerce avec eux. J'ai devant moi un tableau comparatif qui démontre l'augmentation de nos affaires de 1922 à 1929 dans treize pays avec lesquels nous maintenons le traitement de la nation la plus favorisée. Je vous donne lecture de ce tableau comparatif:

	1922	1929
Argentine... ..	\$ 3,233,520	\$14,493,798
Belgique... ..	12,419,251	27,451,064
Colombie... ..	127,820	1,801,880
Danemark... ..	2,243,861	5,983,897
Espagne... ..	848,495	5,704,260
France... ..	8,248,438	16,243,747
Hollande... ..	9,592,938	44,465,864
Italie... ..	15,340,430	23,038,832